



Intervention d'agriculteurs en prison

- **Le contexte**

Dans le cadre du programme national de l'alimentation (éducation à l'alimentation pour tous) la DRAAF LR-MP octroie à la Fédération Régionale des CIVAM une enveloppe financière pour organiser des interventions d'agriculteurs en maison d'arrêt.

Depuis trois ans, plusieurs agriculteurs de notre réseau CIVAM participent au projet. Ils interviennent au sein des maisons d'arrêt sur le Languedoc-Roussillon (Nîmes, Mende, Villeneuve-les-Maguelone, Béziers, Carcassonne) pour présenter leur métier, leur parcours et terminer par une dégustation.

- **En quoi consiste l'intervention ?**

L'intervention d'un agriculteur dure entre 1h30 à 2h. L'objectif est de présenter et d'échanger avec les détenus sur le métier d'agriculteurs (les parcours, les choix, ...), d'aborder les notions d'alimentation locale et de qualité par une approche sensorielle (dégustation).

Chaque agriculteur construit son intervention selon ses sensibilités. Pour parler du métier et partager leur quotidien, certains agriculteurs apportent des supports visuels et/ou du matériel pouvant représenter leur travail (ruche vide, vêtement, outils...). D'autres mèneront des ateliers pédagogiques autour des sens ou des savoir-faire (ex : fabrication de fromage, reconnaissance à l'odorat de plantes...).

La dégustation (qui peut être menée de façon très diverses) reste un axe phare dans l'intervention des agriculteurs. Il s'agit de faire goûter les produits des fermes locales, d'éveiller les sens et d'échanger sur les ressentis de chacun.

- **Les résultats**

Les interventions ont toujours eu, jusqu'ici, un grand succès. Les détenus sont nombreux et très curieux. L'atelier est une occasion rêvée de faire fonctionner les sens dans un lieu où ces derniers sont totalement coupés. C'est aussi une opportunité pour chacun d'échanger, de partager sur les questions alimentaires, sur les choix professionnels.

- **Le défraiement**

Les interventions sont rémunérées par la Fédération Régionale des CIVAM LR-MP à hauteur de 150€ l'intervention + les frais kilométriques (0.39€/km) + les frais de produits pour la dégustation dans une limite de 50€.



- **La marche à suivre**

L'animatrice de la FR CIVAM LR-MP est en charge de mettre en lien les agriculteurs avec les responsables des Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

1. Le SPIP nous propose des dates et des créneaux horaires
2. L'animatrice propose les dates et lieux aux agriculteurs dits intéressés
3. Les agriculteurs se positionnent en informant l'animatrice
4. L'animatrice relaie les noms des agriculteurs et les documents administratifs obligatoires.

L'entrée dans les maisons d'arrêt est fortement réglementée. Chaque agriculteur doit fournir 3 semaines / 1 mois avant l'intervention :

- Une pièce d'identité à jour
- La liste exacte du matériel qui sera apporté pour l'intervention (Pas d'objet coupant).

- **Contacts**

Rébecca BRUMELOT, animatrice à la Fédération Régionale des CIVAM du LR – MP

Mas de Saporta – Maison des Agriculteurs Bât B – CS 50023 – 34 875 Lattes Cedex

04 67 06 23 39 – accueil.frcivamlr@gmail.com